



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## République centrafricaine

Question écrite n° 36977

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation actuelle des populations civiles en République de Centrafrique. Celles-ci sont les premières victimes d'un conflit armé interne. La situation alimentaire est très mauvaise et l'accès aux soins élémentaires est difficile. L'Union européenne a décidé d'une aide dont le montant paraît très inférieur aux besoins estimés par les organisations non gouvernementales. L'Union africaine, de son côté, a décidé l'envoi de troupes d'interposition avec la volonté de rétablir une protection des populations. Elle lui demande si les moyens annoncés ont fait l'objet d'un réel début d'exécution, si dans le cadre de l'ordre international les différentes institutions et coordinations possibles ont été sollicitées ou le seront et si notre pays entend prendre des initiatives en vue de protéger autant que possible les populations civiles premières victimes de ce conflit armé interne.

### Texte de la réponse

La situation en République centrafricaine reste très préoccupante. Tandis que le pays, en particulier la province, est livré aux pillages et exactions d'éléments armés n'obéissant à aucun commandement unifié, la population vit sous la menace d'une crise humanitaire, compte tenu de l'insécurité, du délabrement des services publics et de l'impact de la crise sur les activités agricoles. La France reconnaît à ce dossier un caractère prioritaire et se mobilise en conséquence. A titre bilatéral, elle a accru son aide humanitaire et alimentaire au bénéfice de la population centrafricaine. Plus de 2 millions d'euros ont ainsi été d'ores et déjà débloqués en 2013 pour soutenir l'action des organisations non gouvernementales présentes sur le terrain, et elle envisage un important effort additionnel à brève échéance. Dans le cadre de l'Union européenne, il a été décidé de porter l'enveloppe d'aide humanitaire destinée à la RCA de 12 à 20 millions d'euros, ce qui fait de l'Europe le contributeur le plus généreux en réponse à l'appel lancé par les Nations unies à travers le Bureau de coordination de l'action humanitaire. Présente militairement, la France s'engage aussi fortement, sur le plan diplomatique, pour renforcer la mobilisation internationale, tant au sein de l'Union européenne qu'aux Nations unies. L'organisation, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, d'un événement consacré à la RCA, le 25 septembre, a permis à la France de faire valoir la nécessité d'un soutien international accru. La France travaille en outre avec les membres du Conseil de sécurité à un projet de résolution pour soutenir les efforts de stabilisation, notamment la perspective de déploiement d'une force africaine forte de 3500 hommes, sous l'égide de l'Union africaine, et renforcer l'action des Nations unies, en particulier dans le domaine des droits de l'Homme. La France maintiendra son effort le temps nécessaire pour obtenir, sur le terrain, une amélioration significative de la situation sécuritaire et humanitaire, clef de conditions de vie meilleures pour les populations centrafricaines.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36977

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [10 septembre 2013](#), page 9361

**Réponse publiée au JO le** : [8 octobre 2013](#), page 10545